

En Ontario, certains droits de coupe sont plus que centenaies. Ceux qui en sont propriétaires ont dépensé beaucoup d'argent pour assurer le reboisement et entretenir les routes. Pourtant, ils vont être taxés pour gérer cette forêt.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je dois malheureusement informer le député qu'il a épuisé son temps de parole.

[Français]

L'honorable député de Chicoutimi (M. Harvey).

M. Gauthier: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement.

La présidente suppléante (Mme Champagne): L'honorable député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) invoque le Règlement.

[Traduction]

M. Gauthier: Je propose:

Que la députée de Vancouver-Est soit entendue maintenant.

[Français]

La présidente suppléante (Mme Champagne): L'honorable députée de Vancouver-Est (M^{me} Mitchell) n'a pas demandé la parole à ce moment-là.

Une voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Non elle n'était pas levée au moment où j'ai donné la parole au député de Chicoutimi (M. Harvey). Le député de Chicoutimi a la parole.

M. Gauthier: Il n'avait pas dit un mot. Je me suis levé avant lui...

Une voix: Laissez-le faire.

[Traduction]

Tenez-vous en à vos jouets, Paul!

[Français]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Il est vrai que l'honorable député de Chicoutimi n'avait pas commencé à parler. Je dois à ce moment-là demander à l'honorable députée de Vancouver-Est (M^{me} Mitchell) si elle m'assure qu'elle s'était levée. En ce qui me concerne, je ne l'ai pas vue se lever et demander la parole. Si elle m'assure qu'elle l'a fait, comme deux députés à ce moment-là demandent la parole, je devrai céder la parole à la députée de Vancouver-Est.

• (2050)

[Traduction]

Mme Margaret Mitchell (Vancouver—Est): Monsieur le Président, je suis ravie de pouvoir dire quelques mots de ce projet de loi qui a de vastes répercussions pour de nombreux Canadiens, et en particulier pour le million de travailleurs forestiers. Je rencontre de temps en temps des travailleurs forestiers et d'autres personnes qui sont rattachées à cette industrie, dans ma circonscription, Vancouver-Est. Nous nous sommes longtemps inquiétés à cause de la politique, ou plutôt de l'absence de politique forestière en Colombie-Britannique. Je le mentionne parce que je crois que le contexte est important dans ce débat.

Bois d'oeuvre—Droit à l'exportation

Le député de Skeena (M. Fulton) a décrit, d'un point de vue historique, comment le gouvernement du Crédit social a refusé pendant des années de voir la détérioration de nos forêts en Colombie-Britannique. La plupart des députés doivent l'admettre, nous avons les plus belles forêts du monde. Pourtant, nos flancs de montagnes ont été dénudés et aucune politique gouvernementale efficace n'a assuré le repeuplement des zones boisées. En réalité, nous bradons notre avenir. Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux parlent de temps à autre de reboisement et de sylviculture, mais ils n'accomplissent pas grand-chose. Nous avons espoir que le gouvernement conservateur, à son arrivée au pouvoir, nomme un ministre à la tête d'un ministère distinct des Forêts et que cette nomination apporte de véritables progrès dans la mise au point d'une politique solide en matière de forêts et de reboisement. Cependant, nous avons un ministre très récent et un dont nous avons entendu un peu parler, je regrette de le dire.

Quant au droit à l'exportation sur le bois d'oeuvre, à mon avis, il s'agit d'une procédure et d'une politique tellement complexes qu'il est fâcheux que le gouvernement ait décidé d'essayer de clore le débat. Je suis surprise d'apprendre de mes collègues qu'une fois de plus le gouvernement essaie vraiment d'employer la clôture pour faire adopter son projet de loi. Il est important de bien connaître tous les faits. Je voudrais avoir l'occasion de faire beaucoup plus de recherches et d'obtenir davantage d'opinions quant aux conséquences prévues non seulement du droit à l'exportation sur le bois d'oeuvre, mais aussi pour ce qui est du précédent créé lors du règlement de cet incident international, si l'on peut dire.

A mon avis, la plupart d'entre nous de ce côté de la Chambre, ce qui inclut, je l'espère, les députés des deux extrémités, conviendront que les négociations avec les États-Unis sur cette question ont vraiment laissé à désirer du début à la fin. On nous a intimidés et nous avons changé d'avis. Nous avons manqué de constance. Je peux vous dire, madame la Présidente, que les négociations ne sont pas encore terminées. J'aimerais beaucoup voir comment le gouvernement et la ministre s'y prendront pour résoudre tous les problèmes interprovinciaux auxquels ils seront confrontés lorsque ce projet de loi sera adopté.

Je suis certaine, comme l'ont dit mes collègues ce soir, que nous n'avons pas négocié sur un pied d'égalité, ce qui est très regrettable. En sortant de mon bureau ce soir, j'ai entendu par hasard un des députés qui est intervenu dire qu'il était absolument consternant que la ministre n'ait pas pu adopter une position forte et solide. Elle n'aurait probablement jamais dû s'en occuper. Certains pensent que cette affaire aurait dû être laissée aux tribunaux. Cependant, une fois qu'elle est intervenue, elle a de toute évidence manqué de suite dans les idées, ce qui a vraiment affaibli sa position, et à son tour la position de négociation du Canada. Elle a proposé 10 p. 100 en offre finale. Elle a déclaré à deux ou trois reprises, je pense, que c'était sa dernière offre. Puis, naturellement, elle a cédé et accepté d'aller jusqu'à 15 p. 100.